



BRIE PICARDIE

## PROJET DE TRAITÉ DE FUSION



En date du 2 mars 2007, les Conseils d'Administration des Caisses Régionales de Crédit Agricole de Brie Picardie, de l'Oise et de Brie Picardie Oise ont adopté un projet de traité de fusion.

Cette décision est l'une des étapes importantes du projet de rapprochement, engagé le 24 septembre 2005 entre les Caisses Régionales de Crédit Agricole Brie Picardie et de l'Oise.

Comme prévu, la fusion se réalisera par l'absorption des deux Caisses Régionales d'origine par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie Oise, créée le 12 décembre 2005 à Amiens. Cette dernière prendra le nom de Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie (2<sup>ème</sup> du nom) lors de la fusion.

Le projet de traité de fusion, signé par les Conseils d'administration, fixe les modalités de réalisation de cette opération. Il prévoit notamment l'échange des certificats coopératifs d'investissement (CCI) émis par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Brie Picardie et de l'Oise sur la base des parités suivantes :

- 5 CCI nouveaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie (2<sup>ème</sup> du nom) de 5 € de nominal, contre remise de 3 CCI de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie de 8 € de nominal ;
- 3 CCI nouveaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie (2<sup>ème</sup> du nom) de 5 € de nominal, contre remise de 1 CCI de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Oise de 15,25 € de nominal.

Cette parité s'appuie sur une méthode multicritère intégrant une approche patrimoniale, de rentabilité et boursière des Caisses Régionales.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis en faveur de Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Brie Picardie et de l'Oise, seront échangés sur la base de parités identiques à celles des CCI.

La fusion sera définitive après approbation du traité de fusion par :

- les assemblées spéciales des porteurs de CCI Brie Picardie et Oise du 19 avril 2007 (sur 1<sup>ère</sup> convocation) ou du 27 avril 2007 (sur 2<sup>ème</sup> convocation) ;
- les assemblées spéciales du porteur unique de certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Brie Picardie et de l'Oise, en date du 19 avril 2007 ;
- les assemblées générales extraordinaires des trois Caisses Régionales qui se réuniront le 11 mai 2007.

Avec 3 100 salariés au service des 2,6 millions d'habitants des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de la Somme, la nouvelle Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie (2<sup>ème</sup> du nom) affichera une authentique volonté de développement, de croissance rentable et durable.

Crédit Agricole Brie Picardie - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 Amiens Cedex 3  
[www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr)

Crédit Agricole de l'Oise - 18 rue d'Allonne - 60000 Beauvais  
[www.ca-oise.fr](http://www.ca-oise.fr)

